

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 26 juin 2023

Nombre de membres en exercice : **64**
Nombre de présents : **35**
Nombre de représentés : **12**
Nombre d'absents : **17**

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, LE VINGT SIX JUIN à 14 h 00, le Conseil Communautaire s'est réuni au siège du TCO, salle du Conseil Communautaire, après convocation légale, sous la présidence de **M. Emmanuel SERAPHIN, Président.**

Secrétaire de séance : Mme Laetitia LEBRETON

OBJET

AFFAIRE N°2023_062_CC_12
Validation d'une convention de gestion tripartite ONF – TCO – Saint-Paul - SENTIER LITTORAL OUEST en forêt domaniale de Saint-Paul –

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Mélissa COUSIN - M. Alexis POININ-COULIN - Mme Pascaline CHEREAU-NEMAZINE - M. Jean-Philippe MARIE-LOUISE - Mme Virginie SALLE - M. Irchad OMARJEE - M. Julius METANIRE - Mme Marie-Bernadette MOUNIAMA-CUVELIER - M. Jean-Noel JEAN-BAPTISTE - Mme Laetitia LEBRETON - Mme Mireille MOREL-COIANIZ - M. Dominique VIRAMA-COUTAYE - Mme Marie-Anick FLORIAN - M. Michel CLEMENTE - Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR - Mme Helene ROUGEAU - M. Yann CRIGHTON - Mme Lucie PAULA - Mme Isabelle CADET - M. Gilles HUBERT - M. Maxime FROMENTIN - M. Philippe ROBERT - Mme Annick LE TOULLEC - M. Henry HIPPOLYTE - M. Jean-Claude ADOIS - M. Armand MOUNIATA - Mme Danila BEGUE - M. Bruno DOMEN - M. Pierre Henri GUINET - M. Philippe LUCAS - M. Jacky CODARBOX - Mme Marie-Annick HAMILCARO - M. Daniel PAUSE - M. Jean-Bernard MONIER

Nombre de votants : 47

NOTA :

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le :
20 juin 2023

- date d'affichage et de publication de la liste des délibérations au plus tard le
03/07/2023

ÉTAIENT ABSENT(E)S :

Mme Huguette BELLO - M. Tristan FLORIAN - Mme Suzelle BOUCHER - M. Salim NANA-IBRAHIM - Mme Melissa PALAMA-CENTON - M. Guylain MOUTAMA-CHEDIAPIN - M. Perceval GAILLARD - M. Alain BENARD - Mme Vanessa MIRANVILLE - Mme Marie-Josée MUSSARD-POLEYA - Mme Florence HOAREAU - Mme Brigitte LAURESTANT - Mme Brigitte DALLY - Mme Jacqueline SILOTIA - M. Rahfick BADAT - Mme Armande PERMALNAICK - M. Jean François NATIVEL

ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :

Mme Denise DELAVANNE procuration à M. Michel CLEMENTE - Mme Eglantine VICTORINE procuration à Mme Isabelle CADET - M. Karl BELLON procuration à Mme Lucie PAULA - Mme Jocelyne CAVANE-DALELE procuration à M. Jean-Bernard MONIER - Mme Amandine TAVEL procuration à M. Gilles HUBERT - M. Olivier HOAREAU procuration à Mme Danila BEGUE - Mme Catherine GOSSARD procuration à M. Jean-Claude ADOIS - Mme Jasmine BETON procuration à M. Armand MOUNIATA - M. Fayzal AHMED-VALI procuration à Mme Annick LE TOULLEC - Mme Marie ALEXANDRE procuration à M. Pierre Henri GUINET - Mme Jocelyne JANNIN procuration à M. Daniel PAUSE - M. Josian ACADINE procuration à M. Maxime FROMENTIN

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 JUIN 2023

AFFAIRE N°2023_062_CC_12 : VALIDATION D'UNE CONVENTION DE GESTION TRIPARTITE ONF – TCO – SAINT-PAUL - SENTIER LITTORAL OUEST EN FORÊT DOMANIALE DE SAINT-PAUL –

Le Président de séance expose :

I/ Le contexte

Conformément aux dispositions du code forestier, l'ONF est chargé de la gestion et de l'équipement des forêts et terrains à boiser ou à restaurer appartenant à l'État. L'ONF est ainsi compétent pour assurer la mise en œuvre et le suivi de la gestion de la Forêt Domaniale Littorale de Saint-Paul, relevant du domaine privé de l'État, au moyen de tous fonds qui peuvent être régulièrement affectés à cette mission. A ce titre, il assure la maîtrise d'ouvrage des travaux et projets exécutés en forêt notamment pour l'accueil du public (art. L121-2 et R121-2 du Code Forestier).

Le TCO, la Commune de Saint-Paul et l'ONF adhèrent aux mêmes objectifs d'intérêt général de valorisation, d'ouverture au public et de gestion forestière multifonctionnelle et durable.

Dans le cadre de sa compétence en matière de développement économique et touristique, et par délibération n°2009-021/C1-021 du 9 mars 2009, le TCO s'est engagé à réaliser les aménagements touristiques nécessaires pour développer un sentier littoral continu sur le territoire ouest (projet de « Sentier Littoral Ouest »). C'est dans cette perspective que le Sentier Littoral Ouest a progressivement été aménagé en forêt domaniale littorale de Saint-Paul, afin d'avoir une continuité du sentier littoral entre le Port et le centre-ville de Saint-Paul.

Les derniers travaux réalisés entre 2020 et 2023 en co-maîtrise d'ouvrage ONF – TCO visaient à aménager les tronçons entre le parking de la rue Jacquot au Nord et le terrain de beach soccer au Sud de l'Etang Saint-Paul.

Dans un souci de cohérence et d'unité en matière de gestion et d'entretien de l'ensemble de la forêt domaniale littorale de Saint-Paul, le TCO, Saint-Paul et l'ONF se sont accordés sur le besoin de conventionner pour permettre un entretien efficace et pérenne de cet espace périurbain très apprécié et fréquenté de la population et des touristes, offrant aussi une alternative de mobilité douce.

A cette fin, ils conviennent de mettre en place une convention de gestion tripartite visant à se coordonner et cadrer l'entretien et le nettoyage du Sentier Littoral Ouest situé en forêt domaniale de Saint-Paul, en assurant le financement de l'entretien jusqu'à fin 2026.

II/ Description des principaux termes de la convention de gestion tripartite ONF – TCO – Saint-Paul

L'objet de la convention de gestion tripartite vise à définir, dans le cadre de l'entretien du sentier littoral ouest situé en forêt domaniale de Saint Paul :

- les missions et responsabilités du TCO, de la Commune et de l'ONF, dans le respect de leurs missions d'intérêt général respectives,
- les modalités de gestion et d'entretien,
- les moyens financiers affectés pour garantir l'entretien jusqu'à fin 2026.

Le périmètre concerné comprend la Route Forestière de Cambaie, les sentiers et abords allant jusqu'au terrain de beach soccer sur le front de mer de Saint-Paul ville.

Une cartographie des infrastructures et linéaire du sentier concerné est annexée à la Convention.

La convention porte sur l'entretien des ouvrages, infrastructures, équipements suivants :

- Sentier et ses abords, sous-couvert forestier
- Deux blocs sanitaires publics localisés aux lieux-dits « La Cocoteraie » et « La Croix », incluant les pompes, les réseaux d'évacuation et d'alimentation (eau et électricité)
- Les parkings
- Les infrastructures et réseaux du système d'éclairage public
- Les infrastructures et connexes d'infrastructures de pratique sportive de la zone de « Street Work Out » et des sentiers (parcours de santé, parcours accessible pour tous, sentier bord de mer, parcours d'orientation...etc.). Pour ces équipements le TCO sera seul responsable des contrôles techniques obligatoires.
- La voie partagée et connexes d'infrastructures (barrières, chaussées, signalétique routière...)
- Le mobilier des aires de pique-nique (tables et bancs, places à feux) et la signalétique (panneaux d'information, signalisation routière et touristique).

Envoyé en préfecture le 30/06/2023
Reçu en préfecture le 30/06/2023
Publié le 
ID : 974-249740101-20230630-2023_062_CC_12-DE

MISSIONS ET RESPONSABILITES			
	TCO	SAINT PAUL	ONF
<p>Tronçons entre Cambaie et le parking Jacquot (en bleu sur les cartographies annexées)</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ route forestière de Cambaie, à usage de glisse urbaine. ➤ aire de la cocoteraie côté chemin de la cocoteraie ➤ sentier bord de mer, ➤ piste du parking Malbard, ➤ boucle de l'Etang, ➤ piste du canal 		<ul style="list-style-type: none"> - Nettoyage et entretien courant des abords immédiats des sites accessibles, sanitaires publics, des sentiers, espaces engazonnés, des parkings - Mise en sécurité arboricole (élagage abattage et rejet) 	<ul style="list-style-type: none"> - Surveillance et contrôle visuel des ouvrages (alerte) - Définition du programme d'entretien et de besoins de financement - Suivi de la mise en œuvre de l'ensemble des travaux sur la forêt et bilan des opérations (un bilan annuel et un état des lieux pour le suivi des travaux correspondant)
<p>Tronçons entre le parking Jacquot et le terrain de beach soccer (en rouge sur les cartographies annexées)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Gros entretien et réfection des ouvrages - Nettoyage et entretien du sentier et ses équipements – y compris relevage du couvert forestier aux abords (à l'exception des blocs sanitaires) - Mise en sécurité arboricole (élagage abattage et rejet) - Abonnements EDF, eau, assainissement 	<ul style="list-style-type: none"> - Nettoyage et ouverture/ fermeture quotidiens des blocs sanitaires - Gestion de la voile d'ombrage devant l'école Louise Siarane - Gestion des éclairages des voeries communales 	<ul style="list-style-type: none"> - Travaux de plantation, dégagement de plantation, lutte contre les espèces invasives dans le cadre de projets européens - Mise en place de mesures conservatoires si besoin dans l'attente des interventions de réparation d'ouvrage et / ou d'équipement.

III/ Durée de la convention et plan prévisionnel annuel de cofinancement

Il est proposé de valider une convention d'entretien pour une durée de 3 ans et 6 mois, pour couvrir la période à partir de juillet 2023 – le temps de la mise en place effective de la convention suite aux validations par les instances de Saint Paul et du TCO – jusqu'au 31 décembre 2026.

Le tableau ci-dessous présente le plan prévisionnel de cofinancement entre le TCO et Saint Paul, afin de garantir l'entretien des sentiers et équipements du sentier littoral en forêt domaniale de Saint Paul – réalisé par l'ONF pour leur compte. L'ONF prend en charge sur ses fonds propres les frais de programmation et de surveillance générale des infrastructures et du domaine.

Envoyé en préfecture le 30/06/2023

Reçu en préfecture le 30/06/2023

Publié le

ID : 974-249740101-20230630-2023_062_CC_12-DE



		TCO €HT	Saint Paul €HT	ONF €HT	Coût annuel estimé €HT
Nettoyage et entretien courant du sentier – entre Cambaie et le parking Jacquot <i>(en bleu sur les cartographies annexées)</i>			120 000		120 000
Entre le parking Jacquot et le terrain de beach soccer (en rouge sur les cartographies annexées)	Nettoyage et entretien courant du sentier, équipements (sanitaires, parcours sportifs, parking etc)	250 000 <i>Soit 60% du coût</i>	80 000 <i>Soit 19% du coût</i>	85 000 <i>soit 20% du coût</i>	415 000
	Gros entretien et renouvellement (provision estimée) Abonnements eau, électricité, assainissement	100 000			100 000
COUT TOTAL ANNUEL ESTIME		350 000	200 000	85 000	635 000
Clé de répartition entre les partenaires		55%	31%	13%	100%

Le paiement des missions confiées à l'ONF et financées par le TCO et la commune s'effectuera par le versement d'un acompte puis du solde sur présentation au plus tard le 31 janvier de l'année N+1 de la facture ONF sur l'année N d'exercice, au TCO d'une part et à la Commune de Saint-Paul d'autre part pour les missions énoncées ci-dessus qui lui incombent.

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 25/05/2023.

A reçu un avis favorable en Commission Economie, Tourisme, Culture et Politique de la Ville du 16/05/2023.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Où l'exposé du Président de séance,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À LA MAJORITÉ (PAR 1 ABSTENTION(S), 0 SANS PARTICIPATION, 0 CONTRE) DÉCIDE DE :

- **VALIDER les termes de la convention de coopération tripartite entre ONF – TCO – Saint-Paul pour l'entretien du Sentier Littoral Ouest situé en forêt domaniale littorale de Saint-Paul ;**
- **VALIDER la clé de répartition financière entre le TCO, Saint-Paul et l'ONF pour la mise en œuvre des termes de la présente convention-**
- **AUTORISER le Président ou son représentant dûment habilité à signer la convention et tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le
Le Président de séance
Emmanuel SERAPHIN
Président

Envoyé en préfecture le 30/06/2023

Reçu en préfecture le 30/06/2023

Publié le

ID : 974-249740101-20230630-2023_062_CC_12-DE

